



Wallonie



Service public
de Wallonie

DÉPARTEMENT DE LA GESTION
ET DES FINANCES DES
POUVOIRS LOCAUX

DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIÈRES DES POUVOIRS
LOCAUX

Avenue G. Bovesse, 100
B-5100 Namur (Jambes)
Tél. : 081/32.37.67
Fax : 081/32.37.80

**A Mesdames et Messieurs les
Bourgmestres, les Présidents de CPAS
et des Collèges provinciaux**

Pour information :

**A Mesdames et Messieurs les
Directeurs généraux et financiers des
communes, CPAS et Provinces.**

Namur, le **28 OCT. 2014**

Vos réf. : -
Nos réf. : SPW/O50102/2014/
Annexe : 0
Votre contact : Nathalie Hotton, 1^{ère} Attachée - ☎ : 081/32.36.25 - ✉ : nathalie.hotton@spw.wallonie.be
Directeur : Laurent Bosquillon - ☎ : 081/32.37.67 - ✉ : laurent.bosquillon@spw.wallonie.be

**Objet : Planification des envois relatifs au reporting financier dans le cadre du SEC
2010 pour l'exercice 2015.**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre du SEC 2010, il m'a semblé utile de vous rappeler l'ensemble des échéances concernant les envois de vos informations financières à mes services, ce afin que ces derniers puissent remplir leurs obligations vis-à-vis d'EUROSTAT.

Je profite de la présente afin de vous demander de poursuivre vos efforts dans le cadre de l'envoi de ces données, tant sur leur aspect qualitatif que quantitatif.

Je tiens à souligner que votre implication en la matière porte ses fruits.

En effet, EUROSTAT a souligné l'amélioration générale des informations fournies et l'augmentation significative du taux de couverture des statistiques financières provenant du secteur des pouvoirs locaux wallons.

Le périmètre des administrations publiques est progressivement élargi mais mon administration, en collaboration avec l'ICN, travaille à l'affinement progressif des bases de données et veille naturellement à relayer les spécificités des pouvoirs locaux auprès des instances nationales et européennes.

Vous trouvez, ci-après, un tableau résumant les différentes dates butoirs de l'ensemble des reportings qui sont demandés par l'Union européenne.

Documents à transmettre	Canal de transmission	Date limite de transmission
Partenariats publics privés 2014 - 1er reporting (Cfr circulaire ultérieure)	Via formulaire en ligne (à recevoir ultérieurement)	5/02/2015
Comptes provisoires 2014	Via fichiers SIC	15/02/2015
Exécution budget 4ème trimestre 2014 (6-Packs)	Via fichiers SIC	10/03/2015
Exécution budget 1er trimestre 2015 (6-Packs)	Via fichiers SIC	12/06/2015
Comptes définitifs 2014	Via fichiers SIC	15/06/2015
Garanties bancaires (Cfr circulaire ultérieure)	Via formulaire en ligne (à recevoir ultérieurement)	1/08/2015
Partenariats publics privés 2014 - 2ème reporting (Cfr circulaire ultérieure)	Via formulaire en ligne (à recevoir ultérieurement)	5/08/2015
Exécution budget 2ème trimestre 2015 (6-Packs)	Via fichiers SIC	11/09/2015
Budget provisoire 2016	Via fichiers SIC	1/10/2015
Exécution budget 3ème trimestre 2015 (6-Packs)	Via fichiers SIC	11/12/2015

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

**Le Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville
du Logement et de l'Energie**



Paul FURLAN